

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 4

A retenir:

Stade « inflorescences visibles » majoritaire, mais grande hétérogénéité.

Peu d'évolution par rapport à la semaine dernière.

Risque mildiou, oïdium et black rot faible

Début du vol d'Eudémis

Mildiou:

Les œufs ne sont pas encore mûrs, pas de risque de contamination. *Pas de traitement à prévoir*

Oïdium:

Le premier traitement est à prévoir au stade 7-8 feuilles étalées.

Pour les parcelles avec historique vous pouvez commencer dès le stade 5 feuilles étalées, en moyenne sur la parcelle.

Pas de traitement cette semaine

Black rot

Des contaminations sont possibles avec les pluies de cette fin de semaine. Mais nos vignobles n'ont pas de forts historiques.

Pas de traitement spécifique à prévoir. La protection Black rot s'effectue en même temps que la protection mildiou ou oïdium, par le choix de produits ayant la double homologation.

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction: Véronique Sarrot



Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 4

Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade. Cependant, des alternatives préventives existent

Vous trouverez ci-dessous différents liens:

- pour retrouver l'ensemble des matières actives des produits utilisables : e-phy catalogue produits phyto
- l'état des lieux 2019 des résistances aux différentes molécules utilisées : http://www.vignevin.com/fileadmin/users/ifv/2015_New_Site/Home_page/Fichiers/2018/2019/note_technique_commune_vigne_2019_- Vdef.pdf

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction: Véronique Sarrot